



Division des Services Médicaux des Nations Unies

VIRUS ZIKA : DÉPLIANT D'INFORMATION #1 POUR LE PERSONNEL DE L'ONU

Mis à jour le 24 février 2016

QU'EST-CE QUE LA MALADIE A VIRUS ZIKA ?

La maladie à virus Zika est causée par le virus du même nom, principalement transmis à l'homme lors de la piqûre d'un moustique, du genre *Aedes*, infecté par ce virus. Près d'une personne sur cinq infectée par le virus Zika présente la maladie.

De ce fait, certaines personnes infectées peuvent ne pas présenter de symptômes (asymptomatiques). Pour d'autres, les symptômes les plus courants comportent de la fièvre, des éruptions cutanées, douleurs articulaires, et conjonctivite (yeux rouges). Les symptômes persistent entre quelques jours et une semaine.

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir consulter les fiches d'information OMS/OPS à l'adresse <http://who.int/mediacentre/factsheets/zika/en/> et http://www.paho.org/hq/index.php?option=com_content&view=article&id=9183&Itemid=41711&lang=en

EXISTE-T-IL D'AUTRES MODES DE TRANSMISSION DU VIRUS ?

En général, le virus Zika est transmis par le moustique *Aedes*. Cependant, le virus a été également isolé dans le sperme, et plusieurs cas de transmission par voie sexuelle ont été décrits.

Le virus Zika peut être transmis par voie sanguine, mais cela est peu courant. Il convient de suivre les recommandations habituelles de sécurité transfusionnelle.

Peu d'informations sont disponibles sur la transmission de la mère à l'enfant pendant la grossesse ou à la naissance. La transmission périnatale a été recensée dans le cas de maladies à transmission vectorielle telles que la dengue et le chikungunya.

Des études sont en cours afin de déterminer une éventuelle transmission de la mère à l'enfant et ses conséquences possibles.

QUI EST A RISQUE D'ÊTRE INFECTÉ ?

Toute personne qui vit ou se rend dans une région endémique, et qui n'a jamais été infectée par le virus est susceptible de le contracter principalement par piqûres de moustique.

Toute personne ayant déjà été infectée est susceptible de développer une immunité.

QUEL TRAITEMENT EST DISPONIBLE?

Le traitement contre la maladie à virus Zika est strictement symptomatique (soulagement de la douleur, fièvre et tout autre symptôme entraînant une gêne chez le patient). Afin de prévenir la déshydratation, il est recommandé de contrôler la fièvre, de se reposer et de boire beaucoup d'eau. Il n'existe aucun vaccin (traitement préventif), ni traitement spécifique (traitement curatif) contre ce virus.

QUELLES SONT LES ÉVENTUELLES COMPLICATIONS DE LA MALADIE À VIRUS ZIKA ?

Pendant les épidémies déclarées de la maladie à virus Zika en Polynésie Française et au Brésil, respectivement en 2013 et en 2015, les autorités sanitaires nationales avaient signalé de possibles complications de type neurologiques et auto-immunes, potentiellement corrélées à la maladie à virus Zika.

Récemment, au Brésil, les autorités sanitaires ont observé une recrudescence de syndromes de Guillain-Barré dans la population coïncidant avec des cas d'infections à virus Zika, ainsi qu'une augmentation du nombre des nouveau-nés atteints de microcéphalie dans le nord-est du pays.

Les autorités sanitaires enquêtant sur l'épidémie du virus Zika ont révélé un nombre de données croissantes établissant un lien entre ce virus et la microcéphalie. D'autres enquêtes sanitaires sont toutefois nécessaires afin de mieux comprendre la corrélation entre la microcéphalie des nourrissons et le virus Zika. D'autres causes potentielles sont à l'étude.

QUELS SONT LES PAYS AFFECTÉS PAR LA MALADIE À VIRUS ZIKA ?

Il est difficile de déterminer de façon spécifique les régions / les pays où la transmission du virus Zika est active, car ceux-ci évoluent.

Si vous voyagez, merci de bien vouloir consulter la page consacrée au virus Zika sur le site Internet de la Division des Services Médicaux de l'ONU, à l'adresse <https://hr.un.org/page/zika-virus>, afin d'accéder aux listes les plus récentes des pays où des cas de transmission de la maladie à virus Zika sont actuellement recensés. Ces informations sont basées sur les données de l'OMS.

COMMENT PUIS-JE ÉVITER L'INFECTION ?

Il n'existe aucun vaccin contre le virus Zika. La meilleure prévention contre les maladies transmises par les moustiques est de vous protéger, ainsi que votre famille, contre leurs piqûres. Il s'agit notamment d'éliminer les réservoirs à moustiques (larves) et d'éviter les piqûres de moustiques en créant une barrière physique consistant à appliquer des produits répulsifs, à porter de vêtements couvrant au maximum toutes les parties du corps et à dormir sous des moustiquaires.

Pour plus d'informations, merci de bien vouloir consulter le dépliant de la Division des Services Médicaux indiquant comment prévenir les piqûres de moustiques, disponible à l'adresse : https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/ZikaPersonalProtection_UN%20Staff_MSD_2016-02-09_EN_0.pdf.

Pour prévenir une éventuelle transmission du virus Zika par voie sexuelle, il est recommandé aux partenaires de femmes enceintes revenant d'une région, ou vivant dans une région où la transmission du virus est active, d'avoir recours aux mesures de précautions habituelles lors de rapports sexuels, voire de s'abstenir de toute

activité sexuelle pendant la durée de la grossesse. Pour obtenir des informations plus détaillées sur une éventuelle transmission du virus Zika par voie sexuelle, merci de bien vouloir consulter les directives provisoires de l'OMS à l'adresse : <http://www.who.int/csr/resources/publications/zika/sexual-transmission-prevention/en/>.

PUIS-JE VOYAGER DANS DES RÉGIONS AFFECTÉES PAR LE VIRUS ZIKA ?

En tant que service de médecine du travail, ayant pour obligation la gestion de l'exposition au risque au sein du personnel de l'ONU, la Division des Services Médicaux conseille aux femmes enceintes, membres du personnel des Nations Unies de ne pas entreprendre de voyages officiels et de ne pas être relocalisées dans des pays ou des régions où la transmission du virus est connue.

Les femmes qui souhaitent avoir un enfant doivent consulter leur médecin traitant afin d'obtenir des conseils personnalisés sur la gestion des risques liés à leurs projets de voyage dans une région affectée par le virus Zika.

Il est recommandé au personnel des Nations Unies voyageant dans une région affectée par le virus Zika de suivre scrupuleusement les conseils de la Division des Services Médicaux pour éviter l'exposition aux piqûres de moustiques, disponibles à l'adresse :

https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/ZikaPersonalProtection_UN%20Staff_MSD_2016-02-09_EN_0.pdf.

De plus, la Division des Services Médicaux a élaboré un ensemble de recommandations générales pour les fonctionnaires de l'ONU et les membres de leur famille, les femmes enceintes et non enceintes, qui vivent ou prévoient de se rendre dans des pays ou régions où la transmission du virus Zika est active.

Merci de bien vouloir consulter la version la plus récente de ces recommandations (Plan d'atténuation des risques de la Division des Services Médicaux) sur notre page Internet consacrée au virus Zika, disponible à l'adresse <https://hr.un.org/page/zika-virus>.

Vous devez appliquer les recommandations qui correspondent aux risques auxquels vous êtes exposés.

COMMENT TROUVER UN PRESTATAIRE LOCAL DE SOINS DE SANTÉ?

Il est recommandé à tout le personnel de l'ONU ne l'ayant pas encore fait, de s'informer sur l'accès aux services de soins de santé locaux ou de l'ONU, au cas où il viendrait à présenter les symptômes précédemment décrits. Le personnel doit avoir à disposition les coordonnées de ces prestataires de soins en cas de besoin.

LES SOINS DE SANTÉ LIÉS AU VIRUS ZIKA SONT-ILS PRIS EN CHARGE PAR MON ASSURANCE ?

Tous les tiers payeurs (compagnies d'assurance contractées par l'ONU) ont confirmé la prise en charge du test de dépistage de la maladie à virus Zika, et des échographies répétitives pour les femmes enceintes.

Les tiers payeurs basés aux États-Unis (Aetna et Empire Blue Cross BlueShield) prennent en charge les échographies mensuelles (tout au long de la grossesse) pour les femmes enceintes qui pensent avoir été exposées au virus Zika, ainsi que l'échographie obstétricale de routine (mensuelle) (Code CPT 76816).

Cigna International envisage quant à lui de prendre en charge un nombre plus important d'échographies justifiées sur le plan médical, dont pourront bénéficier ses affiliés.

JE SUIS ENCEINTE DANS UNE RÉGION AFFECTÉE PAR LE VIRUS ZIKA, ET J'AIMERAIS RECEVOIR D'AVANTAGE D'INFORMATIONS. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Il est conseillé aux femmes enceintes qui vivent dans des régions affectées par le virus Zika de s'inscrire sur un registre confidentiel, en adressant un courrier électronique à l'adresse msdpublichealth@un.org afin d'accéder aux informations et soins ciblés concernant le virus Zika pendant la grossesse.

J'AI D'AUTRES QUESTIONS SUR LE VIRUS ZIKA. QUI DOIS-JE CONTACTER ?

Pour toute autre question en rapport avec le virus Zika ou avec ce document de questions fréquemment posées, merci de bien vouloir envoyer un courrier électronique à l'adresse msdpublichealth@un.org. Le site Internet de l'OMS consacré au virus Zika accessible à l'adresse <http://www.who.int/emergencies/zika-virus/en/> peut également être consulté librement.